Dignelle son époque, le Bey de Tunis a répondu aux cris de l'immanité, de la morale et de la justice en défendant à ses sujets le trafiq des esclaves. Prompt et résolu, sans commission coloniale, sans société d'abolition, sans tapage dans son conseil, il détruit l'esclavage et ses marchés, porte par cet acte de haute politique un coup au commerce de Tombauctou et donne des bras nouveaux à l'agriculture, à l'industrie et à son armée.

Le président de la république de l'Equateur a aussi compris son siècle. Plus grand, plus hardi ou mieux inspiré que le président du Texas, il a, comme Bolivar dans sa patrie, fait disparaître du sol

équatorien toute trace de servitude humaine.

Le roi des Français et le président de la république d'Haïti, ont

signé un traité pour la répression de la traite.

L'Angleterre et la France ont capturé divers négriers et rendu à

la liberté de nombreuses victimes.

Fi-fèle à sa résolution d'abolir la traite, l'Angleterre, de concert avec la France, a fait signer aux autres puissances de l'Europe un traité qui défend tout trafic des noirs.

Les États-Unis d'Amérique, par l'organe des présidents Van Buren et Tyler, repoussent à la face du monde cet infame commerce et le flétrissent.

L'Angleterre a fait explorer le Niger par trois bateaux à vapeur; le Wilberforce, l'Albert, le Soudan ont laissé sur ses rives des victimes d'an courageux dévoucment, mais sur elles ont déposé en même temps des semences impérissables de civilisation.

La Grande-Brotagne a conclu des traités avec plusieurs rois de l'Afrique, et moyennant une somme annuelle, elle leur a fait renon-

cer au trafic des noirs et aux sacrifices humains.

En Algérie, les armes de la France ont constamment été victorieuses. Les tribus se sonnettent. Une paix prochaine doit conduire à la civilisation européenne.

Attaquée de toutes parts par la civilisation, la barbarie africaine

doit infailliblement disparaitre.

De nos jours. Pie VII, animé du même esprit de charité et de religion que sus prédécesseurs, interposa avec zèle ses bons offices apprès des hommes puissans, pour faire cesser entièrement la traite des noirs parmi les chrétiens. Ces prescriptions et cette sollicitude de nos prédécesseurs n'ont pas peu servi, avec l'aide de Dieu, à défendre les Indiens et autres peuples sus-nommés contre la barburie des conquêtes, et contre la cupidité des marchands chrétiens ; mais il s'en faut bien encore que le Baint-Siège puisse se réjouir du plein succès de ses efforts et de son zèle, puisque si la traite des noirs a été en partie abolie, elle est encore exercée par un grand nombre de chrétiens. C'est pourquoi, désirant écarter un tel op-